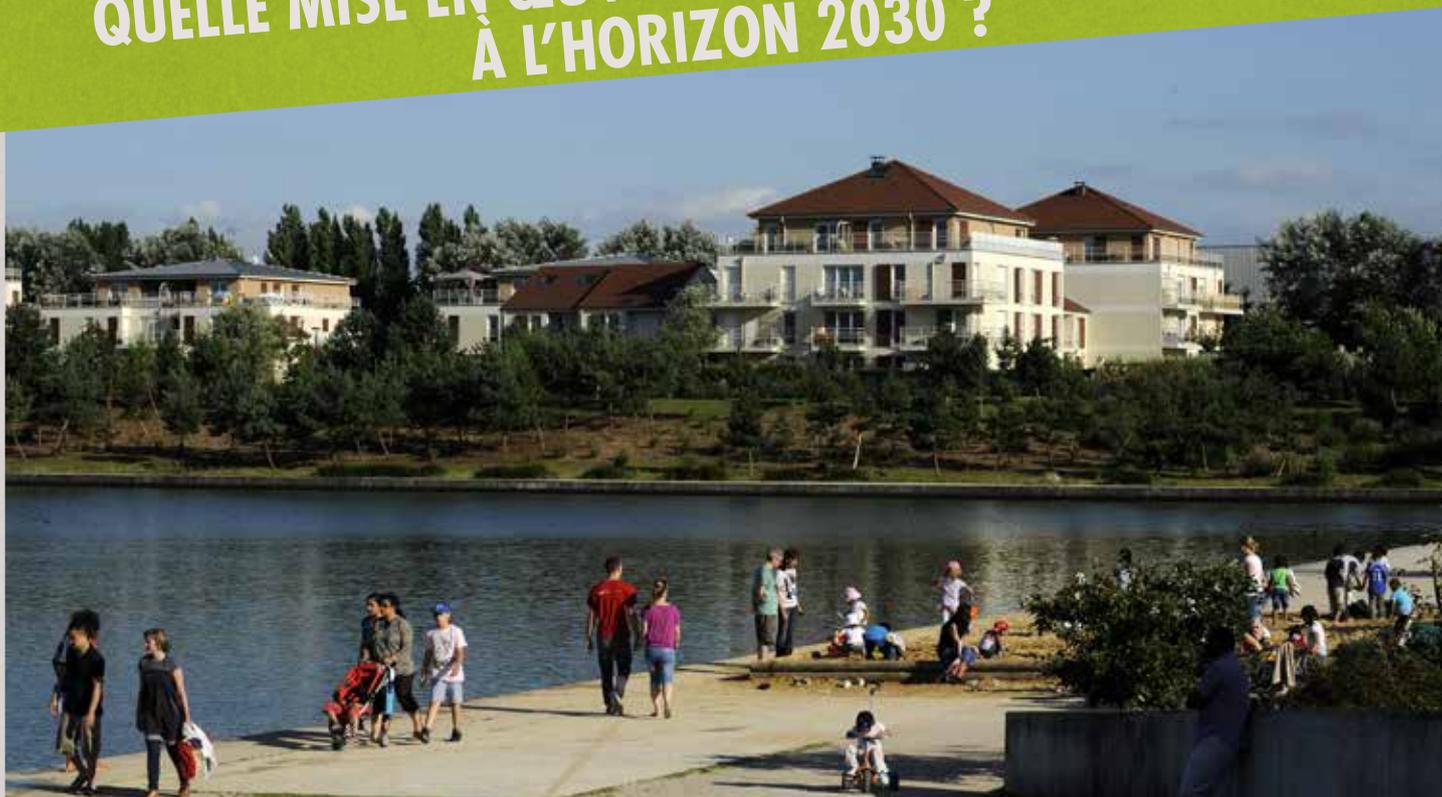


SCoT

N°3
AVRIL
2019

LA
LETTRE
D'INFO

QUELLE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE
À L'HORIZON 2030 ?



© Laurent Paillier

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE CONTINUE D'AVANCER

Le SCoT est un document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement de notre territoire à l'horizon 10-15 ans.

Projet stratégique d'avenir, il garantit la cohérence, l'équilibre et la solidarité entre nos communes tout en répondant aux enjeux propres de notre territoire sur une variété de thématiques : déplacements, environnement, habitat, commerce, cadre de vie, etc.

Lancée en 2017, la révision du SCoT s'engage désormais dans une nouvelle étape : celle de la mise en œuvre de son projet de territoire, à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DDO).

LES ORIENTATIONS DU SCoT : L'ÉTAPE CLÉ AVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nos projets de vie ou parcours résidentiels nous ont souvent appris à connaître l'existence de documents tels que le Plan Local d'Urbanisme de notre commune. Les règles fixées dans les PLU sont cadrées par le document de planification de Marne et Gondoire : le SCoT.

À partir du projet de territoire défini par nos élus (cf. lettre d'info n°2 - Février 2019), il s'agit aujourd'hui d'envisager sa mise en œuvre concrète. Les orientations et objectifs précisés dans le DDO, devront être déclinés dans les documents d'urbanisme communaux.

Découvrez dans cette 3^e et dernière lettre d'info les grandes orientations pour mettre en œuvre le projet de territoire de Marne et Gondoire à l'horizon 2030.

3

LE DOO *(Document d'Orientation et d'Objectifs)* Mettre en œuvre le projet de territoire pour 2030



AXE 1

CONFORTER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE À TRAVERS UN POSITIONNEMENT ÉCO-RESPONSABLE À L'ÉCHELLE DE L'EST PARISIEN

S'engageant dans un modèle de développement respectueux des personnes et des ressources, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire souhaite devenir un territoire d'innovation durable où la qualité du cadre de vie et la richesse des espaces naturels sont de vrais atouts.

- Un territoire **RESPONSABLE** qui consomme peu d'espaces :
 - En privilégiant les constructions au sein des espaces déjà bâtis
 - En limitant le développement urbain sur les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Un territoire **QUALITATIF** qui garantit un cadre de vie agréable à ses habitants :
 - En valorisant la richesse des paysages du territoire et leur accessibilité
 - En préservant et en renforçant le développement de la nature en ville
- Un territoire **SÛR ET DURABLE** qui œuvre pour la sécurité de ses habitants et de ses biens :
 - En assurant une gestion économe et raisonnable des ressources, notamment de l'eau
 - En anticipant l'accueil de population nouvelle
 - En offrant un environnement sain et apaisé



AXE 2

IMPULSER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORTEUR D'EMPLOI ET ACCOMPAGNER SES ÉVOLUTIONS

Souhaitant encourager une nouvelle dynamique de création d'emplois, le territoire s'engage à soutenir le tissu économique local, à anticiper l'évolution des modes de travail et à étudier les potentiels de développement de la croissance verte.

- **STIMULER** la création d'emplois :
 - En identifiant et en soutenant le développement de nouvelles filières plus vertes pouvant participer à la croissance économique
 - En recherchant un meilleur accord entre les compétences professionnelles des habitants et les besoins des entreprises
- **SOUTENIR** la dynamique commerciale :
 - En maintenant la présence de commerces diversifiés sur le territoire
 - En rendant attractifs et animés les centres villes et les bourgs
 - En restant à l'écoute de l'évolution des habitudes de consommation des habitants

Le DOO s'appuie sur le projet de territoire pour en décliner les grandes orientations de mise en œuvre.

Les communes de l'intercommunalité devront les reprendre dans leur PLU, afin de définir les règles qui cadreront les autorisations d'urbanisme futures (comme les permis de construire).



AXE 3

CONSTRUIRE UN HABITAT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SES HABITANTS

Décidé à poursuivre sa croissance démographique et résidentielle à l'horizon 2030, le territoire souhaite pouvoir répondre aux besoins de tous en matière de logement.

• **RECHERCHER un développement ÉQUILIBRÉ du territoire :**

- En respectant les caractéristiques et les spécificités de chaque commune
- En participant collectivement à l'effort de construction

• **PROPOSER une offre de logements ADAPTÉE à chacun :**

- En répondant aux besoins de tous (étudiants, jeunes travailleurs, familles, seniors, etc.)

• **OFFRIR des espaces de vie ATTRACTIFS aux habitants :**

- En invitant la ville à s'ouvrir sur les espaces naturels et agricoles
- En prévoyant des espaces publics conviviaux et animés, privilégiant les échanges entre tous



AXE 4

DÉVELOPPER LES AMÉNITÉS URBAINES ET L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ

Le projet de territoire s'attache à offrir à ses habitants un cadre de vie qualitatif en matière d'équipements, de services, de mobilités, d'espaces publics, de paysages urbains. C'est l'ensemble des "aménités urbaines" locales des villes et villages du territoire qu'il faut mettre en valeur.

• **Un territoire qui cherche à DIMINUER LES DEPLACEMENTS :**

- En rapprochant les zones d'emplois, de loisirs et de consommation au plus près des logements

• **Un territoire qui cherche à PROPOSER une offre ÉQUITABLE EN ÉQUIPEMENTS :**

- En répondant aux pratiques et aux besoins des habitants
- En permettant un accès facilité à tous

• **Un territoire qui FACILITE la MOBILITÉ :**

- En conditionnant la réalisation des opérations d'aménagement à leur desserte en transports en commun
- En continuant à améliorer l'offre de transports et les déplacements doux, en développant de nouvelles solutions de mobilité

UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

Tout au long de sa révision (2017-2019), le SCoT de Marne et Gondoire a fait l'objet d'un processus d'information, de communication et de concertation auprès des différents acteurs du territoire : habitants, associations, institutions, etc.

Novembre 2017	Lancement de la révision	12 Novembre 2018	Débat du projet de territoire en Conseil Communautaire
Décembre 2017 Janvier 2018	3 ateliers thématiques en phase diagnostic avec les acteurs du territoire	15 Janvier 2019	Réunion avec les partenaires publics associés
Mars 2018	1 ^{ère} lettre d'info du SCoT	Février 2019	2 ^{ème} lettre d'info du SCoT
13 Mars 2018	Séminaire prospectif à destination des élus du territoire	Avril 2019 Mai 2019	2 ^{ème} session d'exposition sur le SCoT dans les 20 communes
16 Mars 2018	Spectacle "15" à Carnetin	Avril 2019	3 ^{ème} lettre d'info du SCoT
Avril 2018 Septembre 2018	1 ^{ère} session d'exposition sur le SCoT dans les 20 communes		
04 Avril 2018	Spectacle "Le Grand Projet" et réunion publique à Lagny-sur-Marne		
15 Juin 2018	Spectacle "14" à Chanteloup-en-Brie		



LES GRANDES ÉTAPES DU SCoT



PROCHAINE ÉTAPE

Le SCoT sera validé une première fois par les élus en conseil communautaire le 27 mai prochain.

Suite à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), chacun pourra de nouveau s'exprimer sur ce projet de territoire, lors de l'**enquête publique** qui sera organisée **au début de l'automne 2019**. Le SCoT pourra ainsi être ajusté pour prendre en compte les remarques et observations recueillies.

Le projet de territoire sera ensuite validé définitivement début 2020.

En attendant l'enquête publique, exprimez-vous !

- Un registre d'expression disponible **dans chaque mairie et au siège de la communauté d'agglomération**
- Une adresse e-mail dédiée : urbanisme@marneetgondoire.fr